



les oies en février, *une occasion manquée*



Photo : www.ministere.gouv.fr

Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Monsieur, le Ministre d'Etat

Nous venons de prendre connaissance de l'arrêté des fermetures de la saison 2009 - 2010

L'ANCGE vous avait fait, par l'intermédiaire de votre Conseiller - chasse, différentes propositions argumentées.

En tant que décideur, vous avez pris vos responsabilités en vous appuyant, notamment, sur le compromis des membres de la Table Ronde qui vous avait été présenté. Celui-ci n'avait pas été signé par l'ANCGE contrairement à ce que vous pensiez (d'après ce que j'ai ouï dire).

Permettez-moi de vous dire que je suis inquiet que mes collègues des Tables Rondes traitent la Nature comme une banale affaire commerciale : "Tu me donnes cela, en contrepartie, je t'accorde...".

Sans ergoter sur la date de fermeture des canards de surface qui aurait pu avoir lieu le 2 (ou 3) février puisque le Conseil d'Etat, fonds de commerce et plaisir des anti - chasse, avait cassé, provisoirement, votre arrêté à cette date l'an dernier, je ne vous parlerai que des limicoles et des oies.

En 2005, sur plainte de certaines associations anti-chasse, le Conseil d'Etat avait jugé que les limicoles pouvaient être chassés jusqu'au 10 février. Je pense, qu'à l'époque, la "décade d'incertitude" n'avait pas été prise en compte puisque la France n'avait pas (par votre plume) signé le "Guide interprétatif" que vous avez fait entrer dans le Droit français uniquement cette année. Proposer "une fermeture des limicoles" contre un allongement de la période de chasse des oies, par ceux qui avaient demandé leur fermeture au 31 janvier et avaient été déboutés, constitue, pour moi, citoyen, une insulte envers le Conseil d'Etat et à la logique juridique la plus élémentaire.

Pour les oies, l'ANCGE et la FNC avaient fait des propositions. Je regrette que la principale n'ait pas été retenue (vous a-t-elle été présentée ?).

Nous proposons que "les oies ne puissent être chassées, en février, qu'à poste fixe, dans les zones humides telles que définies pour leurs ouvertures avant l'ouverture générale, avec un quota de 5 oies par chasseur avec dispositif de marquage et compte-rendu aux FDC. "

Pourquoi ?

Dès qu'une oie est vue en France après le 1er janvier, elle est déclarée "en trajet de retour pour la reproduction" ! Qu'une oie ait envie de manger tous les jours est une hypothèse qui ne semble pas effleurer la pensée intégriste des intransigeants anti-chasse ni de beaucoup 🐾

d'autres d'ailleurs. Le rapport du GEOC (compilation d'éléments datant pour la majorité, de plus de 10 ans ou de publications non contestées à l'époque certes, mais aussi s'appuyant sur des connaissances scientifiques trop lacunaires justifiées par des preuves disparates et imprécises) a été synthétisé à la Table Ronde du 17 décembre (l'ANCGE n'a jamais eu le rapport final..., mais, peut-être, que certains courriels ne sont pas arrivés. Un rapport du Muséum, "avalisé" par le GEOC, ne remplace pas un rapport du GEOC).

Nous avons posé deux questions principales :

- Vous semblez être capables d'annoncer l'origine des oies vues en France. Quelle méthodologie utilisez-vous, avec quels échantillons et leurs grandeurs, pour savoir si une oie vient de Hollande, de Norvège, de Suède, ou de Finlande (voire du Danemark ; combien il y a-t-il de kilomètres entre la Hollande et le Danemark ?) ? Après avoir posé plusieurs fois la question, enfin une réponse à peine audible : le baguage. Combien de bagues utilisées ? Zéro. Sachant que l'ANCGE a transmis des dizaines de reprises de bagues au Muséum, faut-il continuer ?

- Lorsqu'une oie est vue en France en janvier ou en février, a-elle envie de manger ou de se reproduire ou hiverne-t-elle simplement (s'agit il d'oies locales sédentaires) ? Quelle méthodologie, avec quels échantillons et leurs grandeurs, utilisez-vous pour le déterminer ? Question posée plusieurs fois, à deux Tables Rondes successives. Aucune réponse !

Avez-vous, Monsieur le Ministre d'Etat plus d'influence que nous pour obtenir une réponse ?

L'ANCGE vous avait proposé une prolongation des oies jusqu'au 20 février au titre "des décades économiques". Quand on voit ce qu'a constaté la mission que vous avez diligentée en Hollande, il n'aurait pas été anormal d'aider nos amis Hollandais et surtout d'essayer de comprendre. "La chasse à poste fixe" et "uniquement dans les zones humides" permettaient la tranquillité totale sur les zones de gagnage (essentiellement blés d'hiver et prairies) et sur la majorité des zones de repos.

L'ANCGE et les FDC pouvaient avoir 25.000 observateurs jour et nuit dans les départements à chasse de nuit (15.000 points d'observation) et 25.000 à la passée dans les autres départements auxquels s'ajoutaient les techniciens et agents de terrain des FDC. Quand on compare ces chiffres aux 250 observateurs, intermittents, des 3 départements pilote (Vienne, Deux-Sèvres et Vendée), on se demande si les données de terrain ont une réelle importance.

Voilà, Monsieur le Ministre d'Etat, pourquoi nous parlons "d'*occasion manquée*".

Serons-nous encore aussi mauvais scientifiquement pour les prochaines fermetures et aussi pour les ouvertures ?

L'ANCGE va étudier ces problèmes. Pourra-t-elle compter sur le concours de votre ministère ?

Soyez assuré du total dévouement de l'ANCGE à la gestion durable des habitats et de la faune des zones humides.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma haute considération.

BERNARD BUISINE
PRÉSIDENT DE L'ANCGE